

Addenda 3

Plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans l'unité d'aménagement 023-71

2018-2019

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS



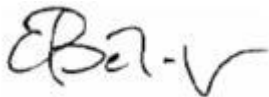
Réalisé par :

Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw
Direction de la gestion des Forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
1100, rue Bersimis
Chicoutimi (Québec) G7K 1A5
Téléphone : 418 698-3660, poste 335



Alexandre Gendron, ing.f.

Recommandé par :



Claude Bélanger, ing.f.
Directeur de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Résumé

Les secteurs Bonne Truite et Méridé, situés près de la municipalité de Bégin, faisaient partie d'un plan spécial de récupération des bois affectés par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) qui touchait l'ensemble de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean durant la saison 2018-2019. Puisque les bois résultant de la perturbation n'ont pu être récupérés en entier durant cette saison, un addenda a été produit afin de mettre en place l'aide financière nécessaire à la poursuite du plan en 2019-2020. Cependant, les factures associées à l'aide admissible à la récolte de ces secteurs en 2019-2020 n'ont été reçues qu'en 2021. Cet addenda est donc nécessaire pour affecter en 2021-2022 les montants associés à la récolte des volumes admissibles.

Seules les parties modifiées font partie de cet addenda.

Table des matières

Résumé	III
Table des matières	IV
9. Destination des bois à récupérer.....	1
Tableau 5 – Destination des bois à récupérer	1
13. Approbation du plan.....	2
Annexe 5.....	3
Tableau 6 – Calcul de l’aide financière maximale pour la récupération des bois	3

9. Destination des bois à récupérer

Tableau 5 – Destination des bois à récupérer

Détenteurs de droits	UA	Chantiers	Volume SEPM (m ³)	Volume BOU (m ³)	Volume PEU (m ³)
BMMB	23-71	Bonne Truite	5 950	1 570	2 215
BMMB	23-71	Méridé	14 825	3 210	3 875
Total			20 775	4 780	6 090

SEPM : sapin, épinettes, pins gris et mélèze.

BOU : bouleaux blanc et jaune.

PEU : peupliers.

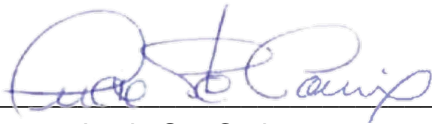
Ce tableau présente les volumes non facturés qui ont été récoltés au cours de la saison 2019-2020. Cela complètera la récolte du plan spécial.

13. Approbation du plan

J'approuve ce plan sous réserve des conditions énoncées ci-après :

- l'aide financière effectivement accordée au cours de 2021-2022 sera calculée selon les données du rapport d'activités technique et financier (RATF) et du rapport des droits consentis (RADC) approuvés par le Ministère ;
- toutes les modifications importantes apportées au présent plan devront faire l'objet d'un addenda, lequel devra être approuvé avant son application.

La sous-ministre associée aux Opérations régionales,



Lucie Ste-Croix

2021-07-13

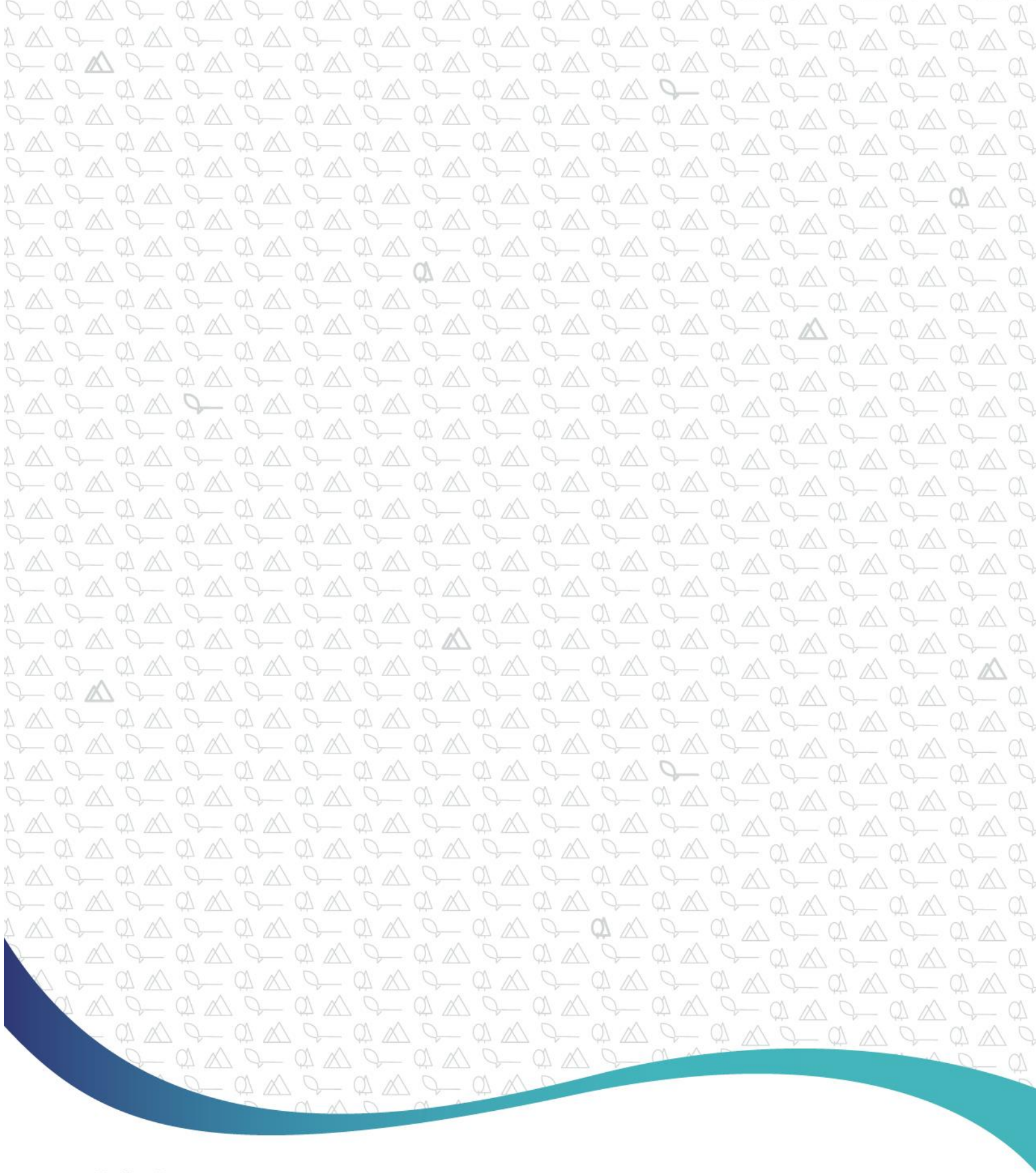
Date

Annexe 5

Tableau 6 – Calcul de l'aide financière maximale pour la récupération des bois

Détenteur de droits	Essences	Qualité	Volume créditable estimé (m ³)	Taux zone 24 8 (\$/m ³)	Aide estimée (\$)
BMMB	Épinettes	B	6 535	3,16	20 650,60
	Épinettes	C et M	1 636	2,14	3 501,04
	Sapin	B	3 047	5,46	16 636,62
	Sapin	C et M	1 564	1,43	2 236,52
	Pin gris	B	172	2,65	455,80
	Pin gris	C et M	188	1,69	317,72
Total partiel BMMB					
Total 023-71			13 142		43 798,30

Ce tableau présente les volumes qui ont été récoltés pendant la saison 2019-2020 et qui sont admissibles à une aide financière. Le reste des volumes qui ont été récoltés ne sont pas admissibles à une aide financière selon la méthode de calcul du cadre de gestion.



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 